

ARTEA
Société Anonyme
55, avenue Marceau 75016 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 30 juin 2026
Vingt-sixième résolution

Poulin Retout Associés

Société de Commissariat aux comptes
Siège social : 160, rue de Montmartre 75002 Paris
R.C.S PARIS 454 008 996

Yuma Audit

Société de Commissariat aux comptes
Siège social : 5, rue Catulle Mendès 75017 Paris
R.C.S. PARIS 798 824 074

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

ARTEA

Assemblée générale mixte du 30 juin 2026

Vingt-sixième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-197-1 du code de commerce nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris, le 9 juin 2026

Les commissaires aux comptes

Poulin Retout & Associés

Yuma Audit

Hubert Poulin

Laurent HALFON

Hubert Poulin
Associé

Laurent Halfon
Associé